

A.S.A VELAY AUVERGNE
Affiliée à la Fédération Française du Sport Automobile

38^{ème} RALLYE REGIONAL VELAY AUVERGNE

PROGRAMME-HORAIRES :

- Parution du règlement : lundi 13 juillet 2020.
- Ouverture des engagements : mercredi 22 juillet 2020.
- Clôture des engagements : lundi 24 août 2020.
- Dates des reconnaissances : le samedi 22 et dimanche 23 août 2020,
- Vérifications administratives :
Vendredi 28 août 2020 de 16H00 à 21H45 et le Samedi 29 août 2020 de 7H00 à 7H45
à la Mairie de t Julien Chapeuil
- vérifications techniques :
Vendredi 28 août 2020 de 16H15 à 22H00 et le Samedi 29 août 2020 de 7H15 à 8H00
Place Emmanuel MAURAS (Derrière la Gendarmerie)
- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : le samedi 29 août 2020 à 07H00
à la Mairie de Saint Julien Chapeuil.
- Publication des équipages admis au départ : le samedi 29 août 2020 8H45 place Emmanuel Mauras.
 - départ de Saint Julien Chapeuil, Place Emmanuel MAURAS à 09H00 (1^{ère} voiture).
 - arrivée à Saint Julien Chapeuil, Place Emmanuel MAURAS à 17H31 (1^{ère} voiture).
 - vérifications finales : Place Emmanuel MAURAS à Saint Julien Chapeuil le samedi 29 août 2020.
 - affichage du classement officiel provisoire du rallye : samedi 29 août 2020 30 minutes après la dernière voiture rentrée au Parc fermé.
 - remise des prix : à la Salle Polyvalente de Saint Julien Chapeuil à partir de 21H30 le samedi 29 août 2020.

ARTICLE 1P : ORGANISATION :

L'Association Sportive Automobile Velay-Auvergne organise le vendredi 28 août et samedi 29 août 2020, la 38^{ème} édition du Rallye Régional Velay-Auvergne en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été approuvé par le visa FFSA délivré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le numéro : **265** en date du **30/04/2020** .

COMITE D'ORGANISATION :

- président : Marc HABOUZIT
 - membres :
 - DESHORD Claude
 - HABOUZIT Christelle
 - TESTUD Patrick
 - secrétariat du Rallye, adresse : ASA VELAY AUVERGNE
Marc HABOUZIT
14 Route du Puy
43150 LAUSSONNE
- téléphone : 06/08/43/07/11 ou 06/86/72/45/91
fax : 04/71/05/04/17
- E.mail : habouzit.marc@orange.fr

ORGANISATEUR TECHNIQUE :

ASA Velay Auvergne
14 Route du Puy
43150 LAUSSONNE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P : OFFICIELS :

- président du Collège des Commissaires Sportifs :
Monsieur Armand AGOSTHINO n°12775
- commissaires Sportifs :
Monsieur Georges BEAL n°2910
Monsieur-Michel BEAULATON n°3816
- directeur de Course :
Monsieur Thierry DUPECHER n°3564
- directeur de Course ES 1/3/5 :
Madame Catherine CHAMPOMIER n° 8654
- directeur de Course ES 2/4/6 :
Monsieur François BUISSON n°162483
- médecin chef :
DUPUIS Bernard
- commissaire technique responsable :
Monsieur Gérard JOUVHOMME n°51582
- commissaires techniques :
Monsieur Christian ALLOIN n°13706
Monsieur Emeric PASCAL n°37568
Monsieur Hervé CANTAT n°207953
- chargés des relations avec la presse :
Monsieur Marc HABOUZIT n°7145
- relation concurrents :
Madame Joëlle ALLEMAND n°16382
Madame Catherine CHASSAGNOL n°
- juge de fait :
Madame Maryse CHAPELON n°24304
Madame Sandrine JULLIEN n°174179
- directeur de course délégué à la voiture tricolore :
Monsieur Fernand VERRIERE n°6123
- adjoint à la voiture damier :
Madame Marie-Noëlle FAURE n°20376

1.2P : ELIGIBILITE :

Le Rallye Régional Velay-Auvergne 2020 compte pour la Coupe de France des rallyes (coefficient 2), le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et le Challenge de l'ASA Velay-Auvergne.

1.3P : VERIFICATIONS :

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 28 août 2020 de 16H00 à 21H45 et le samedi 29 août 2020 de 7H00 à 7H45 à la Mairie de Saint Julien Chapeuil.

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 28 août 2020 de 16H15 à 22H00 et le samedi 29 août 2020 de 7H15 à 8H00 Place Emmanuel MAURAS à Saint Julien Chapeuil.

Les vérifications finales seront effectuées au garage RENAULT à Saint Julien Chapeuil, taux horaire de la main d'œuvre : **60^E00 TTC.**

ARTICLE 2P : ASSURANCES :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES :

3.1P : DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P : Toutes les personnes qui désirent participer au **Rallye Régional Velay Auvergne** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la Poste faisant foi) la demande d'engagement ci-joint, dûment complété, avant le **mardi 25 août 2020**.

3.1.10P : Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum

3.1.11.1P : Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **340^E00**.
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **680^E00**

(x2).

Il sera consenti une remise de 20^E00 aux équipages 100% ASA Velay Auvergne. En cas de liste d'attente, les licenciés de l'ASA Velay Auvergne sont prioritaires.

3.1.12P : la demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS :

4.1P : voitures admises

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P : ASSISTANCE

sur la Zone Industrielle de Blavozy-Saint Germain Laprade

ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE :

conforme au règlement standard des rallyes.

5.2P : PUBLICITE :

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES :

6.1P : DESCRIPTION :

Le Rallye Régional Velay Auvergne représente un parcours de 133,30km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,1km.

Les épreuves spéciales sont :

- **ES 1/3/5 : LE MONASTIER/LAUSSONNE**
- **ES 2/4/6 : LAUSSONNE / LE BETZ.**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

**POUR LE RALLYE 100M AVANT LA TRAVERSEE DU VILLAGE DE SAINT MARSAL :ATTENTION
UNE CHICANE SERA MISE EN PLACE**

6.2P : RECONNAISSANCES :

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P : les reconnaissances auront lieu le samedi 22 et dimanche 23 août 2020 de 08h00 à 20h00

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE :

7.2P : GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES.

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

7.2.11P : LES SIGNES DISTINCTIFS DES COMMISSAIRES SONT :

- Commissaires de route : orange marqué commissaire.
- Chef de poste : orange marqué chef de poste.

ARTICLE 8P : RECLAMATION –APPEL :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P : CLASSEMENTS :
Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P : PRIX :

Prix en chèques et coupes.

Les coupes ne sont pas cumulables.

Classement féminin 70^E00 et une coupe.

La remise des prix se déroulera le samedi 29 août 2020 à 21H30 à la Salle Polyvalente de Saint Julien

Chapteuil.

GENERAL :

	50 à 70	71 à 90	91 à 110	+ de 111
PREMIER	200^E00	250^E00	280^E00	340^E00
DEUXIEME		110^E00	180^E00	230^E00
TROISIEME			120^E00	150^E00
QUATRIEME				70^E00

GROUPES :

+ DE 4	130E00	
+ DE 10	130E00	70E00

CLASSES :

1 A 2	3 A 4	5 A 8	9 A 12	13
150E00	300E00	340E00	340E00	340E00
		120E00	140E00	160E00
		60E00	100E00	110E00
			50E00	80E00
				50E00